



LÉO A LA CLINIQUE



Bienvenue à la
clinique !
Je m'appelle Léo.
Voici comment va
se passer ta
journée !



Pôle Santé
LÉONARD DE VINC





Aujourd'hui tu vas te faire opérer.
Tu vas rencontrer beaucoup de
personnes : infirmières, médecins,
aides-soignantes.
Tu vas ressembler à un petit
« schtroumpf » !



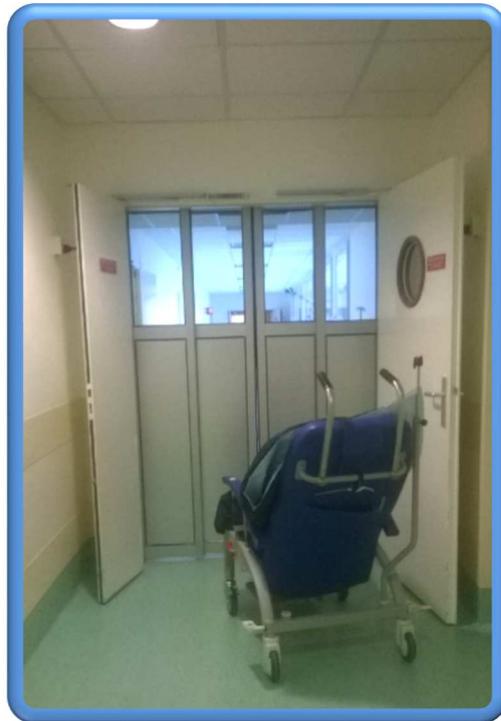
Quand c'est l'heure de voir le docteur,
un gros bisou à tous ceux qui
t'accompagnent.
Pense à prendre ton doudou.
Nous t'attendons tous et serons là à
ton retour.



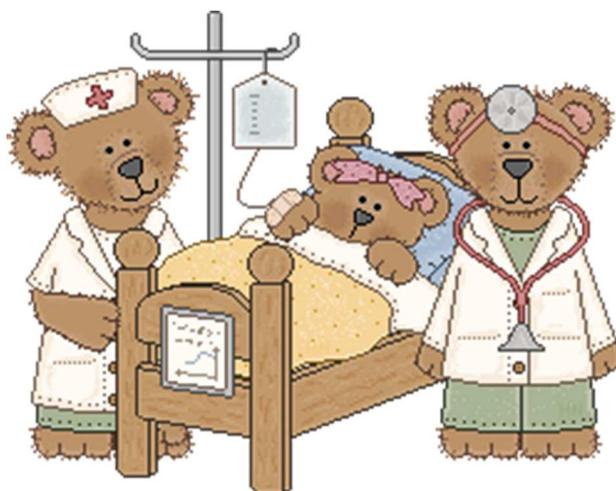
Allez hop on va voir le
docteur !
Tu retrouveras vite
tes proches !



BLOC OPÉRATOIRE



Maintenant que l'opération est terminée, tu vas retourner dans ta chambre.





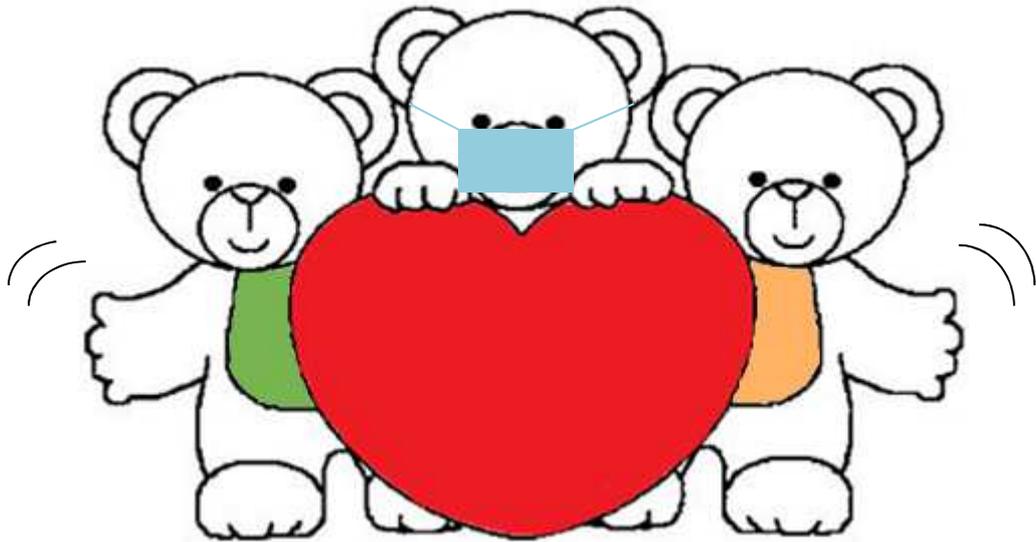
Tu seras peut-être un petit peu fatigué mais ne t'inquiète pas, tu peux te reposer en attendant de rentrer à la maison.

Tu recevras un goûter pour te redonner des forces !



Si tu as des allergies alimentaires, pense à apporter ton propre goûter !





Amuse toi à jouer avec Léo sur les pages suivantes et pense à la rapporter le jour où tu viens nous voir...

Pense-bête pour les parents !

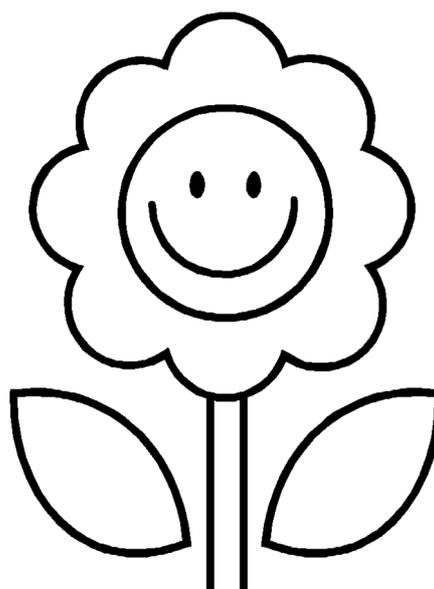
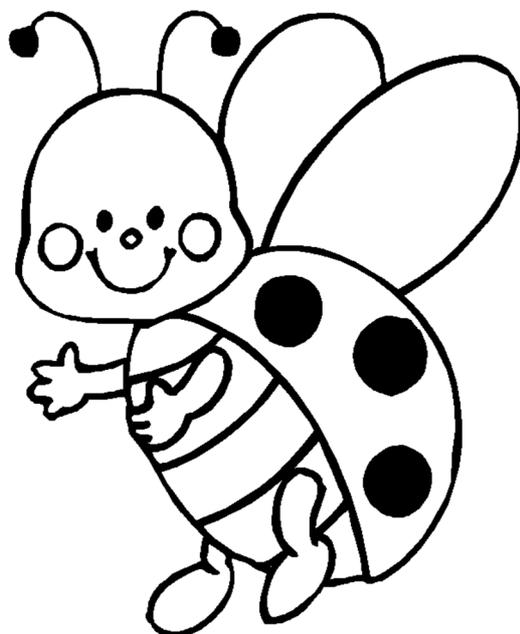
- Etre à jeun (ni boisson, ni aliment, ni bonbon selon les recommandations médicales.)
- Etre douché la veille ou le matin en fonction de la convocation (pas de bijoux).
- Apporter les changes, les biberons (le lait maternisé si besoin), le doudou et quelques jouets.

Penser à ramener :

- **Autorisation d'opérer du père et de la mère (sinon refusé).**
 - **Carnet de santé, résultats d'examens.**
-
- Le retour à la maison sera validé après le passage du chirurgien dans le service selon l'heure donnée par l'anesthésiste.
 - N'hésitez pas à solliciter le personnel pour toute question lors de l'hospitalisation. Avant l'intervention, vous pouvez si nécessaire joindre le chirurgien à sa consultation ou le service au

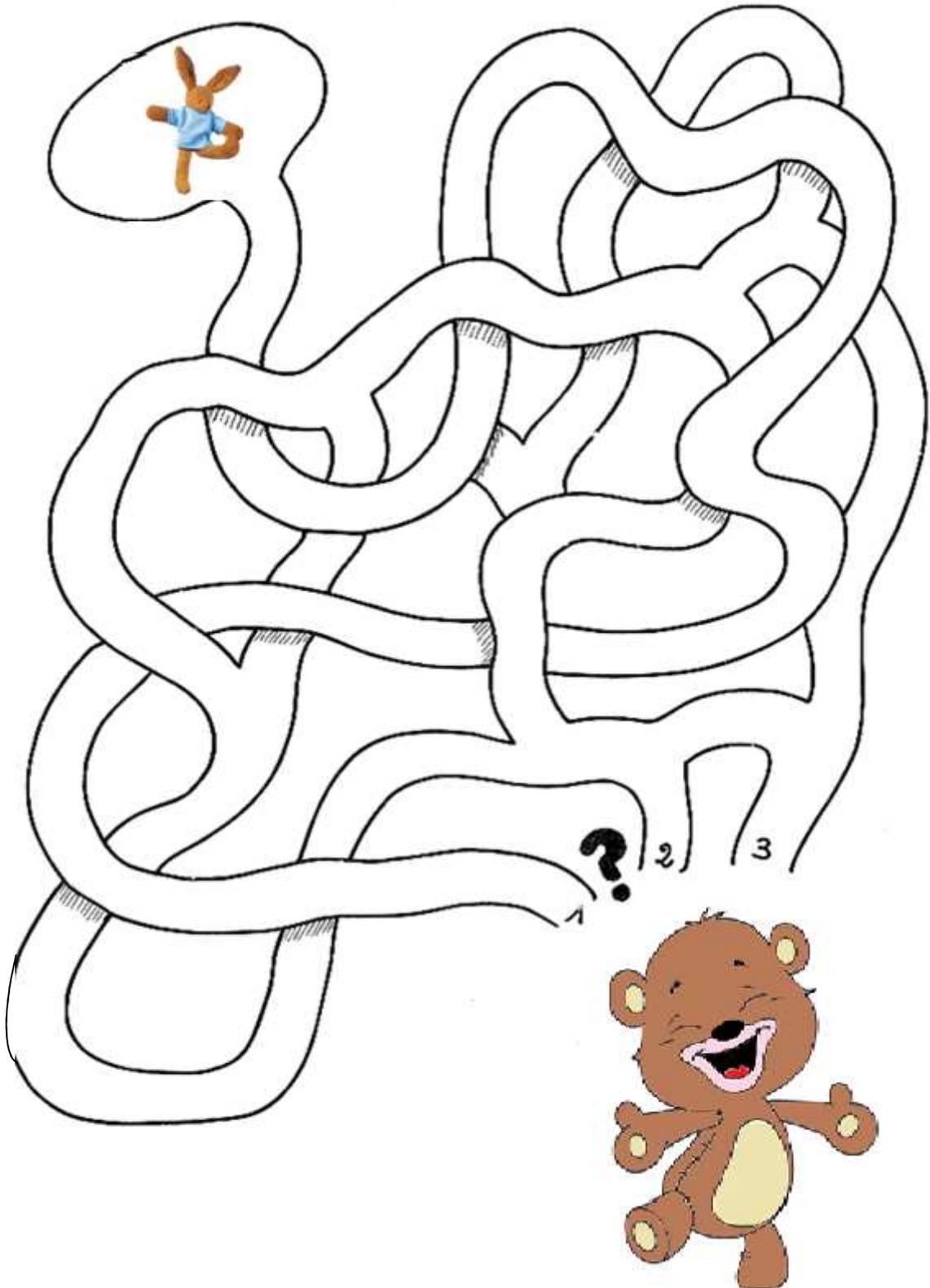
02 47 22 21 59 de 7h à 20h.

COLORIAGE



JEUX

Aide Léo à retrouver son doudou !



Trouve les 7 différences entre les deux images !



Charte de l'enfant hospitalisé

Article 1

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

Article 2

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

Article 3

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

Article 4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptés à leur âge et leur compréhension afin de participer aux décisions les concernant.

Article 5

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

Article 6

Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

Article 7

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

Article 8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

Article 9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

Article 10

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.

Cette « charte » a été préparée par plusieurs associations européennes à Leiden en 1988. Elle résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.

Service de chirurgie Ambulatoire

02 47 22 21 59

De 7h à 20h

Du lundi au vendredi

Pôle Santé
LÉONARD DE VINCI

